



# Inserm

La science pour la santé  
From science to health

Département des Affaires juridiques  
Décision : DAJ2020-236

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

**Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983, modifié**, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret du 26 novembre 2018** portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision n°2000-03 du 2 mai 2000, modifiée**, relative à l'organisation des services centraux du siège ;

**Vu la décision n°2020-108 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée**, nommant Monsieur Rémy SALMA, Directeur de l'Institut Thématique « Santé Publique » de l'Inserm et lui accordant délégation de signature ;

**Vu la décision n°2020-196 du 1<sup>er</sup> octobre 2020**, nommant Monsieur Arnaud DE GUERRA Directeur adjoint de l'Institut Thématique "Santé publique" de l'Inserm et lui accordant délégation de signature ;

**Vu la décision n°2020-233 du 29 mai 2020**, nommant Mélanie SIMONY, Secrétaire générale du GIS-IReSP de l'Institut Thématique « Santé Publique » de l'Inserm ;

**Vu la décision n°2020-235 du 1<sup>er</sup> octobre 2020**, accordant délégation de signature à Madame Mélanie SIMONY, Secrétaire générale du GIS-IReSP de l'Institut Thématique « Santé Publique » de l'Inserm ;

**Vu la décision n°2020-234 du 29 mai 2020**, accordant délégation de signature à Madame Mario CIPRIANO, Directrice Adjointe Scientifique du GIS-IReSP

### DECIDE

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy SALMA, Directeur de l'Institut Thématique « Santé publique » de l'Inserm, de Monsieur Arnaud DE GUERRA, Directeur adjoint et de Madame Mélanie SIMONY, Secrétaire générale du GIS-IReSP, délégation permanente de signature est accordée à Madame Marion CIPRIANO, Directrice Adjointe Scientifique du GIS-IReSP, afin de lui permettre de signer au nom de Monsieur Gilles BLOCH, Président-directeur Général de l'Inserm, dans les limites de ses attributions, tous actes et documents administratifs afférents audit groupement.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Le Président-directeur général

Dr Gilles BLOCH